

des biens de guerre à un prix beaucoup moindre. Celle-ci le revend et ses magasins, à travers le pays, sont ainsi en mesure de faire un bénéfice beaucoup plus élevé. Je ne dis pas que cela se pratique, mais quelle protection avons-nous en ce sens?

M. SELLAR: La Corporation de disposition des biens de la Couronne est censée en obtenir le plus haut prix possible. Elle n'est pas censée se baser sur les prix mentionnés par les ministères comme prix coûtants, mais bien d'examiner le matériel et d'en obtenir le plus haut prix possible, en le cédant au plus offrant. Si les offres ne sont pas satisfaisantes, elle doit les rejeter et demander de nouvelles soumissions. Je ne peux pas vous dire comment on procède maintenant, lorsqu'il s'agit de déclarer des surplus; il faudra que je m'en assure.

M. HALES: M. Sellar pourrait-il nous dire s'il y a à Ottawa un de ces magasins où l'on garde du matériel du gouvernement, soit de l'armée ou de la marine?

M. SELLAR: Oui, il y en a un, très important, à l'arrière de la rue Somerset.

M. HALES: Alors ne serait-ce pas utile que le Comité visite ce dépôt du quartier général de l'armée, pour se rendre compte de la façon dont on garde ce matériel, du premier au dernier échelon. De cette façon, nous verrions par nous-mêmes quel soin l'on en prend. C'est une simple suggestion que je fais là.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous déférer la question au comité directeur?

M. WRATTEN: Les intéressés auront été bien prévenus alors. Tout sera en ordre quand nous irons.

M. HALES: Nous devrions peut-être y aller cet après-midi.

M. BROOME: Monsieur le président, je voudrais pénétrer dans un domaine un peu différent. L'une des fonctions de l'Auditeur général est de vérifier les comptes, mais il y a aussi les mots "et autres matières". Je me demandé si, au cours de l'examen des comptes fait par le département de l'Auditeur général, au sujet de la dépense des fonds publics, on analyse les vieilles méthodes utilisées dans divers ministères. Je veux parler des machines de bureau qui pourraient réduire le nombre du personnel, dont il pourrait résulter des méthodes plus efficaces et, par conséquent, une réduction des frais. Des comparaisons de rendement ont-elles été faites avec d'autres opérations semblables à travers le pays? Est-ce que cela est en dehors de votre domaine?

M. SELLAR: Monsieur le président, nous n'entreprenons aucun travail relatif à ce que vous pourriez appeler la gestion des bureaux. La Commission du service civil a un service de ce genre et le contrôleur du Trésor voit à la mise en usage de méthodes de comptabilité aussi modernes et efficaces que possible. Le bureau de vérification n'entre en cause que lorsqu'il s'agit de vérification interne. Si nous considérons que la comptabilité est négligée, nous nous plaignons immédiatement et demandons que la situation soit corrigée. Cela peut nécessiter un changement dans les méthodes employées. Dans un sens général, nous ne nous en occupons pas, mais dans un cas particulier, nous pouvons le faire.

M. WRATTEN: Le Comité pourrait-il autoriser deux ou trois de ses membres, à titre de délégués, à faire une inspection de quelques-uns de ces dépôts de matériel, à travers le pays, sans que personne ne le sache d'avance? Pourrait-on visiter quelques-uns des magasins militaires les plus importants afin de voir comment ils sont tenus?

M. BROOME: M. Winch pourrait s'occuper du dépôt de Vancouver.

M. WRATTEN: On entend tellement de rumeurs au sujet de ce qui se passe dans ces camps militaires. On entend parler de matériel dérobé, et ainsi de suite. Avons-nous le pouvoir de déléguer deux ou trois de nos membres pour